

PHILADELPHIA GAS WORKS
800 W. MONTGOMERY AVENUE
PHILADELPHIA, PA 19122-0050

Date :
Numéro de compte :
Nom du client :
Adresse du domicile :

VOTRE GAZ A ÉTÉ COUPÉ

NOUS AVONS COUPÉ VOTRE GAZ POUR LES RAISONS SUIVANTES :

- Vous ne nous avez pas donné accès à votre compteur.
- Vous n'avez pas respecté les exigences et/ou rempli le formulaire de demande de service.
- Vol de service ou altération d'équipements publics.
- Fraude/Fausse déclaration importante.

POUR QUE VOTRE SERVICE SOIT RÉTABLI, VOUS DEVEZ EFFECTUER L'ENSEMBLE DES ÉTAPES SUIVANTES :

- Payer des frais de mise en service de 123,23 \$ (il faut ajouter 372,00 \$ si nous avons fait des travaux dans la rue pour couper le gaz).
- Verser un dépôt de garantie (si nécessaire) de : _____ \$

Vous devez nous contacter après avoir effectué votre paiement afin de vous assurer que vous remplissez toutes les conditions requises pour que le service soit rétabli et pour prévoir l'accès à votre domicile. Vous pourriez être tenu de payer plus que le montant indiqué sur cet avis pour que votre service soit rétabli.

AVIS D'URGENCE MÉDICALE

INFORMEZ-NOUS SI UNE PERSONNE VIVANT SOUS VOTRE TOIT EST GRAVEMENT MALADE OU SOUFFRE D'UN PROBLÈME DE SANTÉ QUI SERA AGGRAVÉ PAR LA CESSATION DU SERVICE. NOUS RÉTABLIRONS VOTRE SERVICE DE GAZ DANS LES 24 HEURES en cas de maladie, **à condition que :**

1. Votre médecin GÉNÉRALISTE, votre assistant médical ou votre infirmier praticien certifie par écrit que cette maladie existe et qu'elle pourrait s'aggraver si votre service était interrompu ; et que
2. Vous nous appeler au 215-235-1777 et prenez les dispositions nécessaires pour régler vos factures relatives au service.
3. VOUS DEMANDEZ À VOTRE MÉDECIN GÉNÉRALISTE, À VOTRE ASSISTANT MÉDICAL OU À VOTRE INFIRMIER PRATICIEN D'ENVOYER UNE LETTRE À PGW DANS LES 3 JOURS POUR CONFIRMER VOTRE ÉTAT DE SANTÉ.

Si vous êtes victime de violence et que vous disposez d'une ordonnance émise par les tribunaux, des procédures médicales d'urgence et des mesures de protection spéciales peuvent être mises en place. **Appelez PGW immédiatement au 215-235-1000 pour nous en informer afin que ces procédures et protections spéciales puissent être mises en place.** Vous devrez nous fournir une copie de l'ordonnance du tribunal.

IMPORTANT À SAVOIR

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez nous appeler au 215-235-1777 ou nous écrire à l'adresse suivante : P.O. Box 3500, Philadelphia, PA 19122. Si, après avoir échangé avec nous, vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission des services publics (PUC). Pour les contacter,appelez le (800) 692-7380 ou écrivez à : Pennsylvania Public Utility Commission, Box 3265, Harrisburg, PA 17105-3265.

- Si vous disposez d'une ordonnance de **protection contre les abus** valide ou d'une ordonnance émise par un tribunal compétent de cet État qui fournit des preuves claires que vous êtes victime de violence domestique, vous pouvez bénéficier de protections supplémentaires. **Appelez-nous immédiatement au 215-235-1000.** Vous devrez nous fournir une copie de l'ordonnance et toujours permettre l'accès au compteur.
- Appelez-nous si votre propriétaire paie vos factures de services publics. Vous bénéficiez de certaines protections juridiques.
- Si vous avez des difficultés à comprendre ou à parler français,appelez-nous au 215-235-1777 pour bénéficier d'un service d'interprétation gratuit.

- Veuillez nous contacter si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'aide.
- Vous devrez permettre l'accès au compteur pour la remise en service et vous pourriez être tenu de payer les frais non prévus pour rétablir votre service.
- Tous les occupants majeurs du domicile dont les noms figurent sur l'hypothèque, l'acte de propriété ou le bail sont considérés comme des « clients » et sont responsables du paiement de la facture.
- TOUT occupant majeur ayant résidé dans le domicile peut être tenu de payer tout ou partie de cette facture afin que le service soit rétabli.
- Le rétablissement de votre service peut prendre jusqu'à sept jours.